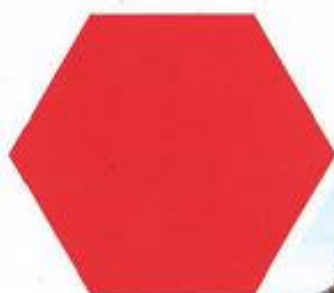




COMMUNE DE  
**Gibloux**

N° 4 Décembre 2019

# Bulletin communal



# SOMMAIRE

Mot du syndic .....	2
Politique communale .....	4
Ordre public – sécurité – Service du feu .....	4
Information sur le traitement effectué par les services de secours sur les véhicules électriques .	4
10 ans de l'ORCOC .....	4
Culture – Sport - Loisirs .....	5
Prix culturel de Gibloux .....	5
Informations de l'administration .....	6
Fermeture de l'administration communale .....	6
Sapins de Noël .....	6
Distribution de sapins de Noël.....	6
Service des forêts .....	7
Bois de feu.....	7
Service technique .....	8
Directives en cas de chutes de neige.....	8
MemoDéchets 2020 .....	8
Fermeture des déchetteries communales .....	9
Service social du Gibloux.....	9
Nouveaux horaires d'ouverture .....	9
Ludothèque du gibloux.....	9
Horaires d'ouverture.....	9
Informations générales .....	10
Croix-Rouge fribourgeoise .....	10
Transports publics.....	12
Changement d'horaire.....	12
Gibloux Solidaire.....	13
Enquête à propos de notre association .....	13
Forêt Suisse.....	15
Les tas de branches, ce n'est pas du «chenit» !.....	15
Vœux du Conseil communal .....	16



# MOT DU SYNDIC

---



Chères Concitoyennes, Chers Concitoyens,  
Chères Habitantes, Chers Habitants de la commune de Gibloux,

Mis à part la question climatique qui a été au cœur des débats politiques lors des élections nationales de cet automne, d'autres questions se posent dans des thèmes apparentés et sont, en fait, des choix de société. En effet, la question des télécommunications hertziennes (5G) est source de préoccupations pour une partie de la population de la commune mais également de l'ensemble de la Suisse.

Le téléphone mobile, ou smartphone, est aujourd'hui l'élément le plus représentatif des télécommunications mobiles. Evidemment, il y en a beaucoup d'autres.

Pour rappel, le principe est assez simple, il faut une antenne sur laquelle se connecte le smartphone afin de nous permettre de discuter avec n'importe qui dans le monde.

Les progrès technologiques font que, régulièrement, de nouvelles possibilités apparaissent. Au début, il était simplement possible de téléphoner et d'envoyer de courts messages de textes. Aujourd'hui, nous avons tout le loisir de recevoir et envoyer des courriers électroniques, des messages avec photos ou des vidéos, de faire nos paiements ou de voir un film que l'on a téléchargé.

Cette évolution rapide amène son lot d'interrogations pour certains citoyens et de questionnements pour les autorités politiques. Le Conseil communal a reçu une pétition contre la 5G (5ème génération de communications mobiles). La mise à l'enquête d'une antenne à Vuisternens-en-Ogoz a soulevé des questions de la part des Conseillers généraux et des oppositions de citoyens. Nous sommes donc vraiment au cœur de ce débat et il est clair que le Conseil communal en tient compte et traite les questions posées.

Pour prendre position, le Conseil communal doit chercher à analyser la situation avec sérénité et ne pas tomber dans les extrêmes. Certains affirment que la catastrophe est assurée alors que d'autres maintiennent qu'il n'y a pas de danger. Nous pensons, pour notre part, que la prudence est de mise en ce qui concerne la 5G. Toutefois, les demandes actuelles dans notre commune concernent uniquement la 4G.

Il faut savoir que les compétences légales du Conseil communal sont limitées par des lois fédérales et cantonales. Lorsqu'une demande de permis de construire est déposée pour la construction d'une antenne de télécommunications (sur Fribourg, et cela depuis le printemps, un permis doit être demandé également pour les changements de technologies, comme le passage d'une antenne 4G en 5G), le Conseil communal doit la traiter avec célérité et ne peut pas s'y opposer. Il devra cependant donner son préavis sur cet objet et sur les oppositions. Son appréciation lui appartient et dépend des convictions de chacun, après le débat en son sein. Au moment de la rédaction de cet article, il ne s'est pas encore prononcé sur cette demande.

Les opérateurs de télécommunications (Salt, Sunrise, Swisscom, etc.) ont un mandat obligatoire de la part de la Confédération. Celui-ci consiste à fournir des services de communications mobiles à travers tout le pays. La Confédération a également approuvé le principe du déploiement de la 5G. Dès lors, dans l'esprit de notre démocratie, le Conseil communal doit faire confiance aux Autorités cantonales et fédérales pour le traitement des affaires ne relevant pas de sa compétence.

La demande de permis de construire à Vuisternens-en-Ogoz porte sur une antenne de technologie 4G et, comme dit plus haut, le changement vers la 5G nécessiterait une nouvelle demande de permis.

Une demande a été déposée de la part d'un opérateur pour la construction d'une antenne 4G sur une parcelle propriété de la commune à Villarlod. Le Conseil communal, après débat, a décidé de ne pas entrer en matière pour une telle installation sur sa propriété.

Il est évident que les opérateurs de télécommunications pourront s'adresser à d'autres propriétaires situés sur le territoire du village de Villarlod afin d'y installer leur antenne. En effet, leur souhait est de fournir à la population des communications mobiles de bonne qualité, ce qui n'est, selon eux, actuellement pas le cas.

Comme vous le voyez, le Conseil communal doit, d'une part, permettre aux habitants de Gibloux d'avoir accès de manière optimale aux réseaux de communications mobiles et, d'autre part, tenir compte des craintes d'une certaine partie de la population. Cela n'est pas

chose aisée mais, avec notre position claire sur le cas de Villarlod, nous faisons preuve de retenue et appliquons le principe de précaution. Celui-ci se base sur le fait que les opérateurs, dans leur concurrence effrénée, veulent aller très vite...trop vite peut-être, alors que la dangerosité pour la santé reste encore incertaine. Cette question va certainement évoluer dans les années à venir...affaire à suivre !

Le Conseil communal tient à profiter de ce dernier bulletin de 2019 pour remercier tous ceux qui, par leur engagement, leur travail et leur soutien, nous ont permis de mener à bien nos tâches. Ils font avancer la commune de Gibloux et lui donnent toujours davantage l'occasion d'être au service de la population. Un merci tout particulier s'adresse aux collaboratrices et collaborateurs de la commune.

Les autorités communales et les services communaux vous souhaitent de joyeuses fêtes de fin d'année. Que 2020 vous apporte santé et joie de vivre dans notre commune de Gibloux !

Pour le Conseil communal de Gibloux  
Jean-François Charrière  
Votre Syndic



## ORDRE PUBLIC – SÉCURITÉ – SERVICE DU FEU

### Information sur le traitement effectué par les services de secours sur les véhicules électriques

La tendance est aux voitures électriques, voire hybrides. Les motorisations traditionnelles sont clouées au pilori et les batteries et autres accumulateurs envahissent les habitacles. En cas d'accident impliquant une voiture électrique, des mesures de sécurité drastiques doivent être prises avant l'intervention des secours.

Une batterie au lithium endommagée lors d'un choc peut induire la mise sous tension de la carrosserie. C'est une réelle source de danger pour les ambulanciers.

Dans de tels cas, les ambulanciers doivent organiser la chaîne de secours en conséquence et attendre le feu vert des pompiers pour intervenir. Ces derniers sont équipés d'une tablette numérique contenant les indications fournies par les constructeurs automobiles. Ils peuvent ainsi repérer l'emplacement du connecteur des batteries et débrancher la source du courant électrique.

Il faut savoir également que sur ce type de véhicules, le risque d'autocombustion est bien plus important que sur un véhicule traditionnel et, en cas de feu, les températures bien plus élevées.



En 2018, deux officiers du CSP Gibloux ont suivi des cours, donnés par des pompiers professionnels et organisés par la Fédération suisse des sapeurs-pompiers, axés sur ce sujet. Ces deux personnes retransmettent cette formation au niveau du CSP au fur et à mesure que leurs connaissances dans ce domaine s'accroissent.

Au niveau cantonal, les centres de renfort qui nous appuient en intervention ont également été formés dans ce domaine.

*Référence article « Auto Life & Style » du « Magazine Automobile Romand »  
Edition septembre 2019*

### 10 ans de l'ORCOG

Pour les 10 ans de l'ORCOG, le chef Alain Broillet a organisé, d'une manière ludique, un exercice sur tout le territoire des communes de Gibloux et d'Hauterive.

Chaque participant a pu mettre en avant ses compétences, soit le travail effectué au sein de l'organisation, la gestion de crise et ses connaissances historiques de la région.

Un énorme travail de préparation a été accompli par le chef Alain Broillet.





Les participants ont dû effectuer des recherches de solutions dans le terrain avec les moyens actuels.

Après une longue journée, la dernière mission a été la préparation de la salle du pavillon de Rossens pour l'accueil des invités officiels et le service du repas du soir organisé afin de marquer cet anniversaire.



Un grand merci à M. Marc Rossier, premier chef ORCOC, à M. Alain Broillet, chef ORCOC et aux membres soit M. Philippe Esseiva, M. Jean-Philippe Seydoux, M. Gérard Barras, M. René Bovigny et M. Stephan Schnyder, ainsi qu'à toutes les personnes, autorités, administrations et anciens membres qui contribuent, pour le bien de la population, à la réussite de cette organisation depuis 10 ans.

A. Broillet  
Président du Conseil intercommunal  
pour la protection de la population

## CULTURE – SPORT - LOISIRS

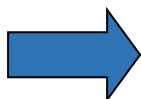
### Prix culturel de Gibloux

Le Conseil communal a mis sur pied « Le Prix culturel de la commune de Gibloux », prix qui est décerné chaque année.

Toute personne ou société peut proposer un/e candidat/e au Prix culturel de Gibloux. Le prix récompense une personne, un groupe de personnes ou une organisation résidant dans la commune de Gibloux ou ayant un fort lien avec la commune, qui s'est distingué par son engagement dans le domaine culturel.



culture



**Nous vous rappelons que les dossiers de candidature sont à envoyer à la commune jusqu'au 31 décembre 2019.** Vous trouverez le règlement et le formulaire de candidature sur notre site internet : [www.commune-gibloux.ch](http://www.commune-gibloux.ch)

# INFORMATIONS DE L'ADMINISTRATION

## FERMETURE DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Tous les services de l'administration communale seront fermés pour les fêtes de fin d'année :

**du mardi 24 décembre 2019  
au vendredi 3 janvier 2020**

Nous vous remercions de votre aimable compréhension !



## SAPINS DE NOËL

### Distribution de sapins de Noël

La distribution des sapins est l'occasion de passer un beau moment de convivialité avec les citoyennes et citoyens avant la période des fêtes de Noël. Elle aura lieu le

**samedi 7 décembre 2019**

Les sapins de Noël sont distribués gratuitement.

Le thé de Noël sera offert aux citoyens à cette occasion.



Une collecte sera effectuée en faveur d'une association. Nous vous remercions par avance de votre générosité !

Nous vous invitons à vous rendre directement sur place, aux lieux indiqués ci-après, afin de prendre possession de votre sapin (pas de réservation à faire).

- |                              |                           |                    |
|------------------------------|---------------------------|--------------------|
| ➤ <b>Corpataux-Rossens</b>   | <b>Edilité de Rossens</b> | <b>09h00-11h30</b> |
| ➤ <b>Farvagny</b>            | <b>Salle communale</b>    | <b>09h15-11h15</b> |
| ➤ <b>Le Glèbe</b>            | <b>Ecole d'Estavayer</b>  | <b>10h00-11h30</b> |
| ➤ <b>Vuisternens-en-Ogoz</b> | <b>Centre forestier</b>   | <b>13h45-15h15</b> |



Nous nous réjouissons de vous rencontrer nombreux à cette occasion !

## Bois de feu

Les citoyens(nes) de la Commune de Gibloux ont la possibilité de commander du bois de feu.

Ordre de facturation : N° :	
No comptable : 810.435.55	
Bulletin de commande à adresser à : (pour tous renseignements <b>079/413.55.40</b> ) rene.bovigny@commune-gibloux.ch	M. René Bovigny Forestier de triage 1696 Vuistemens-en-Ogoz
Nom et prénom :	..... (laisser blanc)
Rue :	..... NO
Localité	.....
Téléphone	.....

L'équipe forestière vous prépare volontiers les assortiments de bois de feu suivants :

Assortiments	Prix et quantité par stère TVA incluse						Montant total
	Longueur	Quantité	Bois vert	Quantité	Bois sec <sup>1</sup>		
Bois de feu feuillus en quartier	1 m		75.00	--	--	F	
	1 m		90.00		115.00	D	
	50 cm		110.00		135.00	D	
	33 cm		115.00		145.00	D	
	<b>25 cm</b>				<b>155.00</b>	D	
Bois de feu feuillus long	4 – 6 m		43.00	--	--	F	
Bois de feu résineux en quartier	1 m		50.00	--	--	F	
	1 m		70.00		85.00	D	
	50 cm		85.00		100.00	D	
	33 cm		95.00		115.00	D	
Bois de feu résineux long et rond	1 à 6 m		35.00	--	--	F	
Copeaux de bois	m <sup>3</sup>		25.00	--	--	F	
Copeaux de chauffage vert	min. 30 m <sup>3</sup>		40.65	--	--	D	
Copeaux de chauffage sec	min. 30 m <sup>3</sup>		47.75			D	
Bois de feu sec en carton (25 kg) au centre forestier à Vuistemens-en-Ogoz					10.00/carton	F	Au centre
<b>Tous les prix ci-dessus s'entendent TVA comprise</b>							
<b>Total</b>							

Bois sec <sup>1</sup> : en stock limité  
 F : pris en forêt  
 D : livré à domicile – **minimum 2 stères**



## SERVICE TECHNIQUE

### Directives en cas de chutes de neige

La commune de Gibloux rappelle les directives ci-dessous concernant l'entretien des routes et des trottoirs pendant l'hiver.

La commune et les entreprises mandatées se chargent d'enlever, dans les meilleurs délais possibles, la neige accumulée sur les routes, places et trottoirs.

Le délai d'intervention, dès la fin des précipitations, est fixé à 3h.

Il est interdit de remettre la neige sur le domaine public (art 19 al. 2 point h du règlement de police communal).



Le service hivernal communal ne libère pas la responsabilité personnelle :

- **L'utilisateur de la route doit adapter sa conduite aux conditions et faire en sorte d'équiper son véhicule pour l'hiver.**
- **L'utilisateur doit s'adapter aux conditions de la route et non l'inverse.**

Pour permettre l'évacuation de la neige, certaines places de stationnement pourront être temporairement interdites.

### MemoDéchets 2020

Le guide « MemoDéchets 2020 » sera distribué en tout-ménage dans le courant du mois de décembre. Il vous permettra de connaître au mieux la destination idéale de vos déchets sur les sites de prise en charge que

sont nos déchetteries. Vous pourrez aussi le consulter sur notre site internet [www.commune-gibloux.ch](http://www.commune-gibloux.ch) ou télécharger l'application dans l'AppStore ou sur Google play.



## Fermeture des déchetteries communales

En raison des fêtes de fin d'année, les déchetteries communales seront fermées aux dates suivantes :

- Mercredi 25 décembre 2019
- Mercredi 1<sup>er</sup> janvier 2020



Nous vous remercions de votre aimable compréhension !

## SERVICE SOCIAL DU GIBLOUX

### Nouveaux horaires d'ouverture

Dès aujourd'hui, le Service social du Gibloux a de nouveaux horaires d'ouverture :



Lundi	08.30-11.30	14.00-16.30
Mardi	08.30-11.30	14.00-16.30
Mercredi	08.30-11.30	fermé
Jeudi	08.30-11.30	14.00-16.30
Vendredi	08.30-11.30	fermé

Nous vous remercions de bien vouloir en prendre bonne note.

## LUDOTHÈQUE DU GIBLOUX

### Horaires d'ouverture

Mardi :	15h30 – 17h30
Vendredi :	15h30 – 17h30
<b>1<sup>er</sup> samedi</b> du mois :	09h00 – 11h00

**NOUVEAU DES LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 2020**

**2<sup>ème</sup> mercredi du mois :** 15h30 – 17h30

### LUDOTHEQUE



**DU  
GIBLOUX**

Adresse :

**Route de la Pépinière 20  
1696 Vuisternens-en-Ogoz**

Téléphone : **026 411 17 81**  
Durant les heures d'ouverture

Facebook



# INFORMATIONS GÉNÉRALES

CROIX-ROUGE FRIBOURGEOISE

**Croix-Rouge fribourgeoise**  
**Freiburgisches Rotes Kreuz**  
 Association cantonale de la Croix-Rouge suisse



**CALENDRIER DES CONSULTATIONS 2019**  
**PUERICULTURE ET CONSULTATIONS PARENTS-ENFANTS**  
**District de Sarine-Campagne**

Toutes les consultations ont lieu sur rendez-vous, tél. no. 026/347.38.83  
 du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et 16h00 à 18h00

Lieu	Adresse	Dates et fréquence		
<b>Avry</b>	Centre de puériculture Avry-Bourg 2 rez-de-chaussée	A la demande, matin et après-midi		
<b>Belfaux</b>	Bâtiment de la paroisse Rte de l'Eglise 1 rez-de-chaussée	Le 3 <sup>ème</sup> jeudi du mois, l'après-midi		
		17 janvier	21 février	21 mars
		18 avril	16 mai	13 juin (2 <sup>ème</sup> )
		18 juillet	22 août (4 <sup>ème</sup> )	19 septembre
		17 octobre	21 novembre	19 décembre
<b>Corminboeuf</b>	Ecole Rte du Centre 27 Local de la buvette	Le 1 <sup>er</sup> mardi du mois, l'après-midi		
		8 janvier (2 <sup>ème</sup> )	5 février	5 mars
		2 avril	7 mai	4 juin
		2 juillet	6 août	3 septembre
		1 <sup>er</sup> octobre	5 novembre	3 décembre
<b>Farvagny</b>	Bâtiment de la paroisse Impasse du Château 3 rez-de-chaussée	Le 1 <sup>er</sup> lundi du mois, le matin		
		7 janvier (2 <sup>ème</sup> )	4 février	4 mars
		1 <sup>er</sup> avril	6 mai	3 juin
		1 <sup>er</sup> juillet	5 août	2 septembre
		7 octobre	4 novembre	2 décembre
<b>Grolley</b>	Cure Place de l'Eglise 2 rez-de-chaussée	Le 1 <sup>er</sup> mercredi du mois, le matin		
		9 janvier (2 <sup>ème</sup> )	6 février	6 mars
		3 avril	1 <sup>er</sup> mai	5 juin
		3 juillet	7 août	4 septembre
		2 octobre	6 novembre	4 décembre

**Prochainement à Avry-Bourg ! Le rendez-vous des familles**



**CALENDRIER DES CONSULTATIONS 2019**  
**PUERICULTURE ET CONSULTATIONS PARENTS-ENFANTS**  
**District de Sarine-Campagne**

Toutes les consultations ont lieu sur rendez-vous, tél. no. 026/347.38.83  
 du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et 16h00 à 18h00

Lieu	Adresse	Dates et fréquence		
<b>Lentigny</b>	Bâtiment communal Rte d'Onnens 11 1er étage	Le 3 <sup>ème</sup> mardi du mois, l'après-midi		
		15 janvier	19 février	19 mars
		16 avril	21 mai	18 juin
		16 juillet	20 août	17 septembre
		15 octobre	19 novembre	17 décembre
<b>Le Mouret</b>	Rte d'Oberried 6 Salle de logopédie Sous la Halle de gym	Le 4 <sup>ème</sup> lundi du mois, l'après-midi		
		28 janvier	25 février	25 mars
		29 avril (5 <sup>ème</sup> )	27 mai	24 juin
		22 juillet	26 août	23 septembre
		28 octobre	25 novembre	23 décembre
<b>Neyruz</b>	Maison paroissiale Rte de Romont 5 rez-de-chaussée	Le 4 <sup>ème</sup> vendredi du mois, l'après-midi		
		25 janvier	22 février	22 mars
		26 avril	24 mai	28 juin
		26 juillet	23 août	27 septembre
		25 octobre	29 novembre (5 <sup>ème</sup> )	
<b>Rossens</b>	Rte du Jordil 10 Salle au-dessus de l'ancienne poste	Le 2 <sup>ème</sup> mercredi du mois, l'après-midi		
		16 janvier (3 <sup>ème</sup> )	13 février	13 mars
		10 avril	8 mai	12 juin
		10 juillet	14 août	11 septembre
		9 octobre	13 novembre	11 décembre

**Prochainement à Avry-Bourg !**  
**Le rendez-vous des familles**



**Plus d'informations ?**

**Tél. 026/347.38.83**

Rencontrer d'autres parents, poser vos questions et discuter entre familles et avec la puéricultrice.  
 Possibilité d'avoir une consultation sans rendez-vous.

# TRANSPORTS PUBLICS

## Changement d'horaire

Le dimanche 15 décembre prochain aura lieu le changement d'horaire des transports publics. Notre commune est concernée par les améliorations du réseau qui auront lieu cette année.



**ENCORE PLUS PROCHE DE MOI...**

**... à partir du 15 décembre 2019**

Tous mes avantages sur [tpf.ch](http://tpf.ch)

### Districts de la Sarine et de la Singine

**CHANGEMENT D'HORAIRE**

- 127 Fribourg - Planfayon**  
Départs supplémentaires en soirée.
- 182 Fribourg - Tafers - Heltenried - Schmitten - Wünnewil**  
Prolongation de toutes les courses jusqu'à Wünnewil OS.
- 542 Chésopelloz - Belfaux - La Corbaz**  
Nouvelle ligne de bus Chésopelloz – Belfaux – La Corbaz.  
Les arrêts de la ligne sont les suivants :  
Chésopelloz ; Champ-Montant, Village, Le Haut, Corminboeuf ; Centre-Sportif, Village, Amont, Belfaux ;  
Route de Lossy, Formangueires, Moulin, Lossy, Ecole, La Corbaz, Ancienne école
- 544 Fribourg - Avenches - Domdidier - Gletterens**
- 545 Fribourg - Misery - Courtepin**  
Desserte de la nouvelle gare de Givisiez pour ces deux lignes.
- N11 Fribourg - Giffers - Plaffelen**
- N16 Fribourg - St.Ursen - Alterswil - Heltenried**
- N25 Bulle - Farvagny - Fribourg**

 **Les bus de nuit circulent désormais les veilles des fériés sauf le 24 décembre:**  
Avant Nouvel-An, la nuit du 1<sup>er</sup> au 2 janvier, avant le Vendredi Saint, avant le jeudi de l'Ascension,  
avant le lundi de Pâques, avant le lundi de Pentecôte, avant le 1<sup>er</sup> août, la nuit du 25 au 26 décembre.

## Enquête à propos de notre association

Madame, Monsieur,

Notre association fêtera ce printemps 2020 ses 5 ans d'existence. Soucieux d'améliorer continuellement nos prestations et de répondre au mieux aux attentes de la population de Gibloux, le comité de Gibloux Solidaire souhaite connaître votre opinion à propos de notre association, des services que nous fournissons ainsi que de vos besoins personnels.

D'avance nous vous remercions de prendre quelques minutes de votre précieux temps pour répondre aux questions ci-dessous et de nous retourner le formulaire. (Cochez ce qui convient)

Questions :				
1	Connaissez-vous notre association « Gibloux Solidaire »?	oui	non	
2	Connaissez-vous les services que nous proposons à la population de la commune ?	oui	non	
3	Connaissez-vous notre site internet <a href="http://www.giblouxsolidaire.ch">www.giblouxsolidaire.ch</a>  Si oui, qu'en pensez-vous ? Avez-vous des propositions : ..... .....	Oui  ☺	Non  ☹	☹
4	Connaissez-vous nos locaux Et si oui : Fréquentez-vous notre centre ?	Oui  oui	Non  non	
5	L'information au public via notre site internet et l'affichage dans les communes est-elle à vos yeux suffisante? Si non, pourquoi ? .....	oui	non	
6	Etes-vous membre de l'association ? Si oui : Dans quelle mesure êtes-vous satisfait de nos services ? Pour quelles raisons : .....	oui  ☺	Non  ☹	☹
7	Avez-vous envie de devenir membre et de participer à certaines activités que nous proposons ? Si oui : Nom et Prénom : ..... Adresse : ..... No de tél. : ..... Email : .....	oui	non	
8	Si toutes vos réponses ci-dessus sont négatives, le questionnaire s'arrête ici. Si non, veuillez poursuivre avec les questions suivantes :			
9	Avez-vous déjà participé à des activités de Gibloux Solidaire ? Si oui, lesquelles : ..... .....	oui	non	



10	Dans quelles mesures êtes-vous satisfait de l'activité pratiquée ? Horaire : Durée de la séance : Matériel à disposition :	☺ ☺ ☺	☹ ☹ ☹	☹ ☹ ☹
11	Selon vous, le type d'activité proposée correspond-t-il à vos besoins ?  Si non, veuillez expliquer pourquoi ? ..... ..... .....	oui	non	
12	Seriez-vous intéressé à nous aider comme bénévole ?  1) Comme membre du comité ? 2) Comme bénévole responsable d'activité ? 3) Comme bénévole aidant ?  Si oui, veuillez laisser ci-dessous, vos coordonnées.  Nom et Prénom : ..... Adresse : ..... No de tél. : ..... Email : .....	Oui Oui Oui	Non Non Non	
13	Que pensez-vous de notre tarif d'adhésion ?	☺	☹	☹
14	Globalement, que pensez-vous du tarif des activités proposées ? Remarques : .....	☺	☹	☹
15	Souhaiteriez-vous que Gibloux Solidaire propose d'autres activités ou services et si oui, lesquels ? ..... ..... .....	Oui	Non	
16	Remarques, commentaires et autres propositions : ..... ..... ..... .....			



Veuillez nous retourner ce document dûment complété **jusqu'au 10 janvier 2020** à l'adresse indiquée en haut de la première page du questionnaire. Vous pouvez aussi scanner le questionnaire et nous le retourner par mail à l'adresse : [contact@giblouxsolidaire.ch](mailto:contact@giblouxsolidaire.ch).

Nous vous remercions pour votre précieuse collaboration.

Le Comité

## Les tas de branches, ce n'est pas du «chenit» !

**Que se passe-t-il dans nos forêts? Faudrait-il mieux les nettoyer? Et les cheveux de glace, vous connaissez?**

Le visage de nos forêts change. Tempêtes, sécheresse, ravageurs mettent les arbres à rude épreuve et exigent une exploitation adaptée aux circonstances, parfois intensive. On peut voir, ci-et-là, des opérations de bûcheronnage se poursuivre depuis le printemps. Leurs traces ne passent pas inaperçues, sous forme de piles de grumes et de tas de bois-énergie le long des chemins. Et puis, il y a ces branchages laissés épars au pied des arbres. Faudrait-il et vaudrait-il mieux nettoyer la forêt?

Tout le monde n'apprécie pas de voir des branches par terre. Certains promeneurs les considèrent comme du désordre ou comme le résultat d'un travail négligé. Or, ces branches sont intentionnellement laissées au sol ou grossièrement entassées. Elles offrent en effet le gîte et le couvert à quantité d'animaux, de plantes et de champignons. En outre, ces amas restituent peu à peu de précieux éléments fertilisants à la terre, grâce à la décomposition des feuilles puis du bois par les microorganismes. En outre, les branches contribuent à protéger le sol du vent, des intempéries et d'une pression excessive. On les utilise aussi pour protéger les couloirs de débardages, les «layons» comme les appellent les bûcherons, où circulent les engins forestiers.

### Plus de branches à terre, plus d'oiseaux dans les airs

Plus de 40 pourcents – 25'000 bien comptées – des espèces animales et végétales présentes chez nous trouvent leur habitat en forêt. Les oiseaux profitent aussi d'une sylviculture plus proche de la nature. Selon la Station ornithologique de Sempach, en forêt, les effectifs d'oiseaux ont crû de 20 pourcents depuis 1990. Par contre, scolytes et autres bostryches ne peuvent se multiplier dans les branchages; leurs écorces trop fines et sèches ne permettent pas à ces ravageurs de se reproduire. Les propriétaires de forêts et les forestiers exercent d'autre part une surveillance constante sur l'évolution de ces insectes.



*Plus de 40% de nos plantes et animaux indigènes trouvent leur habitat en forêt. Les tas de branches sont particulièrement bénéfiques à cet égard.  
Dessin: Silvan Wegmann*

A propos d'observation: en hiver peuvent apparaître de curieuses formations sur des branches mortes, des cheveux de glace. Regardez autour de vous lorsque vous irez en forêt par des températures légèrement en dessous de zéro! Peut-être en verrez-vous de ces étranges filaments qui rappellent la barbe-à-papa. Vous trouverez l'explication de ce phénomène de la nature, avec des illustrations et bien d'autres informations sur l'univers forestier, sur le site internet de ForêtSuisse [www.foretsuisse.ch](http://www.foretsuisse.ch).



Le Conseil communal  
et son personnel  
vous souhaitent de



et vous présentent leurs  
meilleurs vœux pour



2020



## Adresses et horaires des services

### Administration communale

Route de Fribourg 5  
Case postale 70  
1726 Farvagny

F 026 552 59 01

### Service/Secteur

#### Secrétariat général

administration@commune-gibloux.ch

T 026 552 59 02

#### Contrôle de l'habitant

habitant@commune-gibloux.ch

T 026 552 59 03

#### Administration scolaire et extrascolaire

admin.scolaire@commune-gibloux.ch

T 026 552 59 04

#### Service des finances

finances@commune-gibloux.ch

T 026 552 59 05

#### Service technique

technique@commune-gibloux.ch

T 026 552 59 06

#### Police des constructions

constructions@commune-gibloux.ch

T 026 552 59 07

#### Permanence technique

**079 545 96 99**

### Horaires d'ouverture

Lundi	8h30-11h30	15h00-19h00
Mardi	fermé	14h00-17h00
Mercredi	8h30-11h30	14h00-17h00
Jeudi	8h30-11h30	14h00-17h00
Vendredi	8h30-11h30	14h00-16h00

### Veille de fête

**jusqu'à 16h00**

### Service des forêts

Route de la Pépinière 20  
1696 Vuisternens-en-Ogoz  
forets@commune-gibloux.ch

T 026 552 59 08

M 079 413 55 40

### Service social du Gibloux

Route du Jordil 10  
1728 Rossens  
service.social@commune-gibloux.ch

T 026 552 59 60

F 026 552 59 61

### Horaires d'ouverture

Lundi	8h30-11h30	14h00-16h30
Mardi	8h30-11h30	14h00-16h30
Mercredi	8h30-11h30	fermé
Jeudi	8h30-11h30	14h00-16h30
Vendredi	8h30-11h30	fermé

### Service officiel des curatelles du Gibloux

Route du Jordil 10  
1728 Rossens  
Adresse postale:  
Case postale 62, 1726 Farvagny

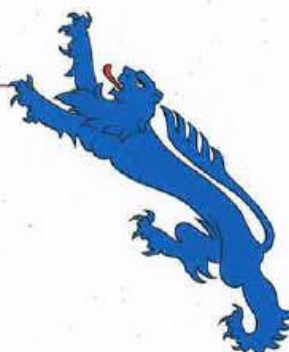
T 026 552 59 63

### Horaires d'ouverture

Lundi	8h15-11h30	13h30-17h00
Mardi	8h15-11h30	13h30-17h00
Mercredi	8h15-11h30	fermé
Jeudi	8h15-11h30	13h30-17h00
Vendredi	8h15-11h30	fermé

Permanence téléphonique tous les matins  
de 8h15 à 11h30

Impression: Canisius SA, Fribourg  
Imprimé sur du papier 100% recyclé



printed in  
switzerland